

Code RNCP : RNCP40692

Niveau de qualification : Niveau 4

Certificateur : Ministère de la santé et de la prévention

Public concerné

Toute personne justifiant d'une expérience professionnelle, salariée, non salariée, bénévole ou volontaire, en lien direct avec la certification visée

Prérequis

- Recevabilité administrative obtenue (Livret 1)
- ou
- Entrée dans le parcours via la plateforme France VAE

Délai d'accès

De 15 jours à 1 mois

Modalités de réalisation

- En présentiel
- À distance (visioconférence)
- Format mixte possible

Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

L'accompagnement peut être adapté aux personnes en situation de handicap après analyse des besoins spécifiques.

CONTACT

CIMIA Luidgy
contact@iad-vae.fr
07 67 40 99 83

La validation de vos acquis s'effectue en trois étapes :

- 1.** Le livret 1 : Il consiste à remplir votre formulaire d'inscription et à rédiger un CV mettant en avant vos expériences professionnelles
- 2.** Le livret : C'est une étape majeure. Vous devez rédiger un dossier détaillant vos expériences professionnelles en lien avec le référentiel du DEAS
- 3.** La soutenance : Il s'agit de présenter à l'oral votre livret 2. Vous devrez prouver que vous avez les compétences requises par le référentiel. Le jury est composé de professionnels et d'enseignants en lien avec le diplôme visé. L'épreuve orale se déroule en présentiel et dure environ une heure

Le référentiel de cette certification de formation est constitué de 5 domaines d'activités

DA 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités

DA 2 : Appréciation de l'état clinique de la personne et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration avec l'infirmier en intégrant la qualité et la prévention des risques

DA 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

DA 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités de soins, au lieu et aux situations d'intervention

DA 5 : Transmission, quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations recueillies pour maintenir la continuité des soins et des activités.

*Exigence du référentiel : être détenteur d'une attestation de formation **AFGSU 2** de moins de 4 ans.*

Dispenses et allègements

Passerelles et équivalences

Le DEAS permet une passerelle vers le [Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture](#) et une poursuite d'étude en formation initiale vers le [Diplôme d'État d'Infirmière](#).

Débouchés

Le poste occupé par ce diplôme est celui d'aide-soignant dans les secteurs hospitalier ou extra-hospitalier (public ou privé), social ou médico-social

La validation du diplôme relève exclusivement du jury du certificateur, qui peut prononcer :

- Validation totale
- Validation partielle
- Refus de validation

En cas de validation partielle, un accompagnement complémentaire peut être proposé.

Droit à congé VAE :

Vous êtes salarié et vous souhaitez vous engager dans un parcours de VAE, vous pouvez demander un congé de validation des acquis de l'expérience pour réaliser tout ou une partie de votre parcours VAE sur votre temps de travail. Ce congé VAE est d'une durée maximum de 48h et garantit le maintien de votre rémunération.